

Nouvelle venue !

Par **Arlequine**, le **03/04/2015** à **22:09**

Bonjour à tous ! [smile3]

Je m'inscris actuelle en L1 droit culture juridique à Toulouse. J'ai un parcours assez atypique, après un bac STL j'ai travaillé dans un commissariat de police en alternance avec des cours (dont des cours de droit). [smile36]

Beaucoup de raisons extérieures ont fait que je n'ai pas du tout accroché, alors je suis partie en première année de médecine et je me suis aperçue un peu tard que le milieu scientifique ne me correspondait pas. [smile33]

Je suis en semestre de réorientation où j'ai pu aborder des bases de droit, et en m'y penchant de nouveau j'ai trouvé ça très intéressant ! J'ai notamment vu un film-reportage que je conseille : 10ème chambre, instants d'audience.

J'hésite à m'inscrire dans une fac normale ou dans une fac privée catholique, votre avis sur le sujet pourrais donc m'être utile !

De plus j'ai récupéré des cours de droit, et comme j'ai du temps d'ici septembre, pensez-vous judicieux de commencer à étudier, l'histoire du droit par exemple?

Merci à l'avance de vos réponse ! Bon week end à tous [smile16]

Par **joaquin**, le **04/04/2015** à **09:21**

Bienvenue parmi nous et bon courage pour la suite.

JG

Par **débutant**, le **04/04/2015** à **14:18**

Salut => Je suis actuellement en première année de Licence en droit à UT1 capitolé donc je pense pouvoir répondre à tes questions. Commencer à étudier, pourquoi pas mais vas y tranquillement sans te prendre la tête :D Fais attention aussi à ne pas récupérer n'importe quoi, en première année normalement les cours sont les bons (et encore les cours changent en fonction des années et des profs).

Par **Vad**, le **04/04/2015** à **14:50**

Bienvenu sur le forum!

Pour le l'université privée ou public je n'y connais pas grand chose. Intéresse toi surtout à la reconnaissance de ces dernières. Il y a sans doute plus de master dans le public. Regarde si une "licence privée" n'est pas péjorative pour y accéder.

Après pour les cours je te conseille plus de t'atteler à un livre d'introduction au droit pour découvrir un peu plus le milieu que de réviser directement les cours. Si tu travailles régulièrement tu auras le temps pendant le semestre. Après quoiqu'il arrive ça ne te seras pas péjoratif si tu commences maintenant a voir si c'est utile.

Par **Fax**, le **04/04/2015** à **14:56**

Bonjour,

Si vous souhaitez savoir de quoi il retourne, il est préférable que vous jetiez un oeil à des manuels d'introduction au droit (privé, public), ou encore des ouvrages relatifs aux institutions juridictionnelles. En effet, comme l'a dit Débutant, en 1ère année à Toulouse les étudiants sont divisés en 4 groupes avec des professeurs différents (d'ailleurs les enseignants peuvent changer d'une année sur l'autre), donc les enseignements ne sont pas forcément les mêmes (bien que les fondamentaux restent les mêmes bien évidemment). D'autant plus que les prises de notes des uns et des autres restent..... des prises de notes ;)

En tout cas, bienvenue

Par **Arlequine**, le **05/04/2015** à **01:35**

Bonjour, merci beaucoup de vos réponses à tous ça me fait plaisir trouver un forum un peu animé ! :)

Jérémy tu dis qu'une licence privée peut paraître péjorative, il y a donc une sélection pour entrer en Master 1? En fait j'ai peur d'aller dans une fac privée et de ne pas trouver le même type de cours que dans le public, ou des examens différents qui feront que je ne saurai pas exactement mon niveau dans une fac publique ./ je compte en effet continuer en Master dans le public

Fax tu parles de prise de note, j'ai une écriture assez lente pensez vous que ça serait judicieux de prendre les cours sur ordinateur pour après les imprimer?

Par **Vad**, le **05/04/2015** à **03:05**

Pas exactement, la sélection, a part de très rare cas ou elle peut avoir lieu dans certains M1, se fait en M2. Et elle est assez rude à ce que j'ai compris pour les bon M2.
Les résultats de L3 et surtout M1 sont donc primordiales (tu as donc un peu de temps avant tout ça) même si la L1 et la L2 ne sont pas à négliger.

Les cours doivent être semblables. Mais si tu souhaites continuer dans le public après, une licence publique restera quoiqu'il arrive une valeur sûr à mon avis dans le domaine du droit qui reste principalement dispensé dans les universités publiques.

En ce qui concerne la prise de note, cela reste très personnelle. Les deux ont des avantages. J'ai opté personnellement pour l'ordinateur (clarté,rapidité..etc) mais d'autres préfèrent la mémorisation par l'écriture. Tu pourras jauger tout ça au feeling en début d'année.

Par **Arlequine**, le **06/04/2015** à **18:41**

J'ai aussi entendu dire qu'en droit il y avait pas mal de piston? En avez vous déjà entendu parler? Personnellement je n'ai absolument personne dans ma famille qui soit avocat ou notaire